



Droit de visite pour voir notre petite fille

Par **Carton Astrid**, le **15/11/2018** à **23:57**

Bonjour,

Suite à un différent avec notre fils qui a une nouvelle compagne nous ne voyons plus notre petite fille. nous aimerions entamer une procédure mais nous voudrions avoir le tarif approximatif; afin de savoir si nous pouvons supporter les frais d'un avocat. sinon j'enverrais un courrier au Juge des Affaires familiales. Merci.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **16/11/2018** à **08:50**

Bonjour,

Les grands-parents n'ont pas de droits automatiques dans ce domaine, vis à vis de leurs petits-enfants. Ce sont les petits-enfants qui ont droit de conserver, voire de nouer, des liens avec leurs grands-parents. Cependant, rien ne vous interdit de faire une requête auprès du JAF pour obtenir la possibilité de garder des liens avec votre petite-fille. La nouvelle compagne de votre fils n'a pas à intervenir dans ce domaine, donc n'a pas à interdire quoi que ce soit, elle n'est pas investie de l'autorité parentale.